

**mardi 10 mai 2011**

**Peynier : Procès en diffamation sur l'affaire Delpuech**



*(Clic sur l'image pour agrandir)*

***Jacques Misguich, président de l'association "Jean Zay en Provence",  
et Michel Pezet avant l'audience au tribunal de grande instance d'Aix***

*(Photos perso LAC)*

Hier, le Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence était appelé à se prononcer sur une plainte pour "diffamation". Le motif : la liberté d'opinion et d'expression revendiquée par l'association *Jean Zay en Provence Pédagogie Mémoire et Histoire* qui avait manifesté dans un tract sa désapprobation au sujet de l'inauguration, début septembre dernier à Peynier, d'un buste de l'ancien sénateur-maire Vincent Delpuech, homme politique contesté pour ses agissements pendant la seconde guerre mondiale.

De nombreux médias en avaient rendu compte. En novembre, la commune et son maire *UMP* Christian Burle et deux membres de la famille Delpuech avaient assigné l'association à comparaître devant le tribunal. D'abord prévue pour décembre, l'audience a finalement été inscrite à l'ordre du jour d'hier.

Surprise : elle a été reportée au 13 février 2012. La raison est d'ordre formel. La commune a fait valoir que les conclusions de la partie attaquée lui étaient parvenues tardivement, l'empêchant dès lors de disposer à temps de certains éléments d'appréciation. Il faudra donc retourner au tribunal.

De fait, étant moi-même présent à l'audience en soutien à l'association, cela ne

m'a guère étonné. J'ai pu une nouvelle fois constater cette lenteur de la justice et les conditions matérielles indignes dans lesquelles on lui demande de travailler.

Après être passé par le portique de contrôle détecteur de métaux sous l'œil vigilant de deux policiers, chacun peut ensuite accéder à la salle du premier étage. Et là, c'est le choc. Le lieu d'audience est un espace tout en longueur avec, à un bout, la cour et, à l'autre, le public. L'acoustique est déplorable et il n'y a pas le moindre micro. Autrement dit, il faut deviner ce qui se dit.

La séance a d'abord commencé avec une demi-heure de retard. En moins d'un quart d'heure, tout le monde avait compris cependant que le dossier était reporté.

*La Provence*, qui avait mobilisé deux journalistes et un photographe, a dû se contenter de recueillir des éléments en interrogeant les parties en coulisses : le président de l'association, les divers soutiens et bien sûr les avocats. On verra ce qu'ils auront bien pu produire dans le journal d'aujourd'hui.

Pour ma part, j'ai eu le plaisir de discuter avec Michel Pezet qui avait accepté de défendre les intérêts de l'association. A la sortie, sa sentence est nette et sans appel : *"Voilà encore un tour pour rien, il faudra revenir. Mais neuf mois d'attente, c'est un comble. Voilà ce qu'on appelle la lenteur de la justice."* On ne saurait mieux résumer.

**Mon précédent article sur l'affaire :**

***"De Peynier à Aix, la droite extrême est à l'œuvre..."***

**<http://castronovo.canalblog.com/archives/2010/12/21/19931415.html>**

**Vous savez que notre Association a été assignée en diffamation, par deux membres de sa famille et par la Commune de Peynier, suite aux informations que nous avons diffusées le 15 août 2010 concernant l'invitation lancée par la Mairie de Peynier pour ériger un buste le 4 septembre 2010 en mémoire de Vincent DELPUECH (ancien sénateur-maire du village et directeur de presse sous l'occupation).**

**Le tract incriminé reproduisait une citation peu connue de René CASSIN, président du Jury d'Honneur qui, en rendant à l'intéressé son éligibilité le 26 octobre 1946, soulignait cependant que *"le fait d'avoir été pendant l'occupation administrateur de journaux.../... continue à figurer à son passif politique"***

**Notre intention n'était pas de diffamer qui que ce soit, mais de rappeler cette phrase essentielle du jugement de ce grand juriste aixois que fut René CASSIN, Résistant dès le 23 juin 1940, membre du gouvernement de la France Libre, qui, dans ce jugement final sur Vincent DELPUECH, avait jugé nécessaire de souligner l'appréciation négative qu'il portait sur les activités de l'intéressé pendant toute l'occupation. Diffamation de notre part ? ... tout cela se trouve dans le Journal Officiel.**

**Deux avocats ont accepté de nous défendre, deux avocats qui se battent pour les valeurs que nous défendons: la liberté d'expression et la Mémoire de l'Histoire. Me Pierre RANCAN est membre de l'Observatoire de la Laïcité de Provence - O.L.P.A. - et Maître Michel PEZET Conseiller Général des Bouches-du-Rhône.**



Qui était Jean Zay ?

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean\\_Zay](http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Zay)



Qui était Vincent Delpuech ?

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Vincent\\_Delpuech](http://fr.wikipedia.org/wiki/Vincent_Delpuech)

(voir en particulier la rubrique "sous le régime de Vichy")

(Clic sur les images pour agrandir)

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, Ref DELTA 3320,  
avec citations du journal "Le Petit Provençal".... annonçant

**"d'importants perfectionnements" du statut des juifs.**

